



## MRC ACTON



MRC d'Acton - 1037, rue Beaugrand,  
Acton Vale, Québec J0H 1A0 – Tél.: 450 546-3256  
www.mrcacton.ca

## OPPORTUNITÉ DE CONNAÎTRE LES MÉTIER D'URGENCE

Le Camp 911 est à la recherche d'apprentis pompiers, premiers répondants ambulanciers et policiers.

On y offre des activités de sensibilisation aux mesures d'urgence et de l'information sur différents métiers, tels que ceux exercés par les policiers, ambulanciers, pompiers et premiers répondants.

L'événement organisé par les services incendie de la MRC d'Acton se tiendra du 11 au 15 juillet prochain au coût de 150 \$ par adolescent. L'activité s'adresse aux jeunes de 11 à 17 ans de la MRC d'Acton.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS  
ET POUR INSCRIPTION :**  
**450-546-3256 POSTE 307**

Amélie Coté-Lambert, technicienne en prévention incendie

**Date limite pour les inscriptions:  
le 15 juin 2022.**



## COURS DE YOGA

Le Yoga est une activité physique douce et régénératrice pour le corps et pour l'esprit.

Il permet de maintenir le corps souple et mobile, de renouveler notre énergie et d'apaiser notre mental.

### Yoga doux

jeudi 10h à 11h30

du 5 mai au 9 juin 2022 (5 semaines) **\*\* pas de cours le 19 mai**

Ce cours se veut doux et sécuritaire pour tous. L'enseignement du yoga sera progressif et adapté aux capacités de chacun, quel que soit votre âge ou votre expérience en yoga.

### Yoga débutant

en progression: lundi 19h à 20h30

du 2 mai au 6 juin 2022 (5 semaines) **\*\* pas de cours le 16 mai**

Ce cours s'adresse autant aux personnes qui sont novices en yoga que pour celles qui le pratiquent depuis quelques temps et qui souhaitent poursuivre leur apprentissage. L'enseignement sera progressif et adapté aux capacités de chacun.

Coût: 50\$

### Inscriptions:

Mme Suzanne Landry,  
enseignante de yoga  
[suzlandry@gmail.com](mailto:suzlandry@gmail.com) ou 450-714-1979

- ❖ Les cours sont offerts au centre communautaire (885, rue Lanoie).
- ❖ Le port du masque sera obligatoire lors des déplacements et il pourra être retiré une fois assis sur le tapis de yoga.
- ❖ Désinfection des mains à l'entrée.
- ❖ Distanciation de 2 mètres entre les tapis.



PHOTO  
À VENIR

**Robert Leclerc**  
Maire



« Source de culture,  
source d'inspiration... »



**Mathieu Beaudry**  
Conseiller #01



**Barbara Beugger**  
Conseillère #02



PHOTO  
À VENIR

**Éric Jodoin**  
Conseiller #03



**Claude Larocque**  
Conseiller #04



PHOTO  
À VENIR

**Pierre Dufresne**  
Conseiller #05



PHOTO  
À VENIR

**Kelly Huard**  
Conseillère #06

## COORDONNÉES:

**Bureau municipal:**  
810, rue Lanoie  
Upton (Québec) J0H 2E0  
Téléphone: 450 549-5611  
Télécopieur: 450 549-5045  
Courriel: [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca)  
Site internet: [www.upton.ca](http://www.upton.ca)

## HEURES D'OUVERTURE:

**Bureau municipal:**  
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30  
(Fermé de 12 h à 13 h)  
**Service de voirie:**  
Lundi au vendredi:  
horaire variable

## Enfin, un nouveau à la direction générale

Au cours de l'été dernier, madame Bossé qui occupait le poste de directrice générale depuis 13 ans a quitté son poste pour aller relever un nouveau défi.

Depuis, 2 personnes se sont succédé pour assurer l'intérim. C'est au cours de la séance du 5 avril dernier que le conseil municipal a procédé à la nomination d'un nouveau directeur général en la personne de monsieur Nabil Boughanmi.

Monsieur Boughanmi est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et est détenteur d'un doctorat en génie électrique, électronique et des communications.

De plus, il a obtenu une attestation d'études collégiales du Cégep de Matane en « inspection municipale en bâtiment et environnement » de même qu'une certification de « directeur municipal agréé » (DMA) de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Sa formation académique, jumelée à 4 années d'expérience dans des municipalités de différentes tailles font de lui un excellent candidat pour occuper ce poste.

Maintenant en poste depuis le 19 avril, il ne nous reste qu'à lui souhaiter la bienvenue chez nous et le meilleur des succès dans ses nouveaux défis.

*Nous vous remercions de l'accueillir comme vous savez si bien le faire.*

**Robert Leclerc, maire**



## SERVICES MUNICIPAUX

<b>Nabil Boughanmi</b>	Directeur général et greffier-trésorier par intérim	
<b>Roger Garneau</b>	Directeur des travaux publics	<b>549-5611</b>
<b>Benoit Gauthier</b>	Directeur du Service de sécurité incendie <a href="mailto:benoit.gauthier@upton.ca">benoit.gauthier@upton.ca</a>	<b>549-5611</b>
<b>Benoit Provost</b>	Urbanisme et environnement <a href="mailto:benoit.provost@upton.ca">benoit.provost@upton.ca</a>	<b>549-5626</b>
<b>SPA de Drummond</b>	Société Protectrice des Animaux de Drummond – <a href="mailto:info@spad.ca">info@spad.ca</a>	<b>819 472-5700</b>
<b>Séance du conseil</b>	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) <b>*Veuillez entrer par la porte arrière.</b>	

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le mardi 05 avril 2022 sur les 19 h 45 tenue au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'assemblée est présidée par monsieur le maire Robert Leclerc.

Participent également à cette dernière, mesdames les conseillères Barbara Beugger et Kelly Huard et messieurs les conseillers Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne, Éric Jodoin et Claude Larocque.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Denis Meunier, est également présent.

Monsieur le maire déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

Premier projet du Règlement numéro 2022-342 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre les services de garderie dans la zone 301

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, du premier projet Règlement numéro 2022-342 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre les services de garderie dans la zone 301.

Monsieur le maire invite directeur général et greffier-trésorier par intérim à présenter le premier projet du règlement numéro 2022-342.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim présente et explique le premier projet de règlement adopté par le conseil municipal ainsi que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

À la suite des informations communiquées par le directeur général, monsieur le maire invite les gens présents à formuler leurs questions concernant ledit projet.

Premier projet du Règlement numéro 2022-343 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter l'usage de fleuristerie

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, du premier projet Règlement numéro 2022-343 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter l'usage de fleuristerie.

Monsieur le maire invite directeur général et greffier-trésorier par intérim à présenter le premier projet du règlement numéro 2022-343.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim présente et explique le premier projet de règlement adopté par le conseil municipal ainsi que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

À la suite des informations communiquées par le directeur général, monsieur le maire invite les gens présents à formuler leurs questions concernant ledit projet.

## Période de questions

### Clôture de l'assemblée

La consultation est maintenant terminée, monsieur le maire clôt la présente assemblée à 19h50.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 05 avril 2022 à 20h00 au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie confor-

mément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères : Barbara Beugger et Kelly Huard

Messieurs les conseillers : Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne, Éric Jodoin et Claude Larocque

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur Denis Meunier, directeur général et greffier-trésorier par intérim est également présent.

## **1. Ouverture de la séance**

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

## **2. Administration générale**

### **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 avril 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

Attendu que le conseil souhaite ajouter un point concernant la participation de la Municipalité au Gala Distinction de la Chambre de commerce de la région d'Acton.

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en y ajoutant le point 9.1 :

### Ordre du jour

#### **1. Ouverture de la séance**

#### **2. Administration générale**

##### 2.1 Adoption de l'ordre du jour

##### 2.2 Adoption – Procès-verbaux

##### 2.3 Adoption - Comptes à payer

##### 2.4 Dépôt - État des activités financières

##### 2.5 Amendement au règlement de tarification 2010-203 – Adoption du règlement 2010-203-27

##### 2.6 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle – Année 2021

##### 2.7 Dépôt du registre de dons et commandites

##### 2.8 Demande de don – Dystrophie musculaire Canada

##### 2.9 Demande de commandite Gala distinction 2022 – Chambre de commerce de la région d'Acton

##### 2.10 Les élus.es municipaux Québécois solidaires du peuple ukrainien

##### 2.11 Jours fériés 2022

##### 2.12 Programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » 2022

##### 2.13 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective

##### 2.14 Équité salariale – Mandat

- 2.15 Dépôt de l'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers – Commission municipale du Québec
- 2.16 Offre de services pour l'installation d'une porte et de parois en verre au bureau municipal
- 2.17 Mandat de caractérisation ciblée des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA) – Centre communautaire, caserne et bibliothèque – Les Services Exp inc.
- 2.18 Mandat pour la mise à jour du registre de l'amiante – Bureau municipal, usine d'épuration et usine de filtration – Les Services Exp inc.
- 2.19 Amendement au règlement de tarification 2010-203 – Avis de motion
- 2.20 Embauche du directeur général et greffier-trésorier
- 2.21 Autorisation pour la signature de chèques et l'administration des comptes
- 2.22 Désignation d'un représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec
- 2.23 Directeur général adjoint
- 2.24 Publicité dans le guide touristique de la région d'Acton 2022 2023 – Proposition de la Pensée de Bagot
- 2.25 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale
- 3. Sécurité publique**
- 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de mars 2022
- 3.2 Rapport annuel d'activités du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton pour l'année 2021 - Adoption
- 3.3 Entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Césaire concernant la fourniture de services technique pour le sauvetage en hauteur et en espace clos
- 3.4 Entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Hyacinthe concernant l'intervention pour les matières dangereuses
- 3.5 Entente avec Bell service 9-1-1 pour la mise en œuvre du service prochaine génération
- 3.6 Entente relative à la fourniture des outils de désincarcération
- 4. Transport**
- 4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois d'avril 2022
- 4.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau local 2021
- 4.3 Embauche d'un journalier permanent aux travaux publics
- 5. Hygiène du milieu**
- 5.1 Offre de service pour la préparation du plan d'intervention de la municipalité

- 5.2 Proposition tarifaire pour des essais de toxicité – Bureau Veritas
- 5.3 Contrôle de la végétation – modification au contrat Gazons Tessier
- 5.4 Autorisation de paiement à l'entreprise Forages LBM - Forages exploratoires
- 5.5 Autorisation de paiement à la firme Shellex – Usine de filtration eau potable
- 5.6 Étude hydrogéologique du puits d'essai UP/PE-1-21 – Autorisation de paiement à l'entreprise LNA Hydrologie et Environnement
- 6. Santé et bien-être**
- 7. Aménagement, urbanisme et développement**
- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2022
- 7.2 Adoption du second projet - Modification du règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre les services de garderie
- 7.3 Adoption du second projet - Modification du règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'ajouter l'usage de fleuristerie
- 7.4 Mandat à la MRC d'Acton pour la préparation d'un projet de règlement
- 7.5 Renouvellement du mandat de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme
- 7.6 CPTAQ – demande d'autorisation pour usage autre qu'agricole - lot 1 959 975
- 8. Loisirs et culture**
- 8.1 Embauche de madame Sarah Beauregard, à titre de coordonnatrice en loisirs
- 8.2 Adoption de la grille des salaires pour les emplois d'été 2022
- 8.3 Camp de jour 2022 - Affichage des postes d'animateur
- 9. Affaires diverses**
- \*9.1 Gala distinction 2022 de la Chambre de commerce - Participation
10. Période de questions
11. Clôture de la séance

## **2.2. Adoption – Procès-verbal**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière du 1er mars 2022 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1er mars 2022.

Adoptée à la majorité des conseillers.ères

## 2.3. Comptes à payer

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer du mois de mars 2022 pour une somme de 236 843,65 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 67 640,52 \$.

## 2.4. Dépôt - État des activités financières

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose l'état des activités financières en date du 4 avril 2022.

## 2.5. Amendement au règlement de tarification 2010-203 – Adoption du règlement 2010-203-27

Attendu que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou en partie de ses biens, services ou activités;

Attendu les dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités;

Attendu qu'il y a lieu de modifier ledit règlement à l'annexe « A » afin de changer le tarif des frais de déplacement lors d'utilisation du véhicule personnel;

Attendu qu'il y a lieu de modifier ledit règlement à l'annexe « B » afin de changer les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et l'expédition de documents détenus par la Municipalité, et ce, selon les modifications apportées par le gouvernement du Québec;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 1er mars 2022;

Attendu qu'avant l'adoption du règlement, le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, dès le début de la séance, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu que le règlement numéro 2010-203-27 modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.6. Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle – Année 2021

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Denis Meunier, dépose, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, le

rapport annuel portant sur l'application du Règlement de gestion contractuelle.

## 2.7. Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

## 2.8. Demande de don – Dystrophie musculaire Canada

Considérant la demande de don de Dystrophie musculaire Canada;

Considérant que cet organisme a pour mission d'améliorer la vie des personnes atteintes de maladies neuromusculaires en finançant adéquatement la recherche d'un traitement curatif, en fournissant des services et en assurant un soutien constant;

Considérant la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'offrir un don, d'un montant de 50,00 \$ à Dystrophie musculaire Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.9. Demande de commandite Gala distinction 2022 – Chambre de commerce de la région d'Acton

Considérant la demande de sollicitation reçue de la Chambre de commerce de la région d'Acton du Gala distinction 2022;

Considérant les différents plans de commandite variant de 275,00 \$ à 3 500,00 \$;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que la Municipalité décline la demande de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.10. Les élus.es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus.es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus.es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus.es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que la Municipalité d'Upton condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la Municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la Municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la Municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la Municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.11. Jours fériés 2022

Attendu qu'en plus du Vendredi saint, la fête nationale du Québec et la fête nationale du Canada sont pour 2022, un vendredi;

Attendu que les bureaux administratifs sont fermés les vendredis;

Attendu qu'afin que le personnel puisse profiter de chacun de ces jours fériés, il y a lieu de fermer les bureaux administratifs les jeudis précédents lesdits congés;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Kelly Huard

et résolu que les jours fériés du Vendredi saint, la fête nationale du Québec ainsi que la fête nationale du Canada de 2022 qui coïncident cette année avec un vendredi soient devancés au jeudi précédent pour les employés de l'administration municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.12. Programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » 2022

Considérant la demande du Carrefour jeunesse emploi comté de Johnson afin que la Municipalité participe à l'édition 2022 du « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi »;

Considérant que le programme permet l'embauche d'étudiants pour les volets « Apprenti-Stage » et « Expérience Travail - Été »;

Considérant que le programme aiderait la Municipalité à pourvoir quatre (4) postes au sein de la programmation estivale;

Considérant que le programme prévoit une participation financière de 1 125,64 \$, laquelle est prévue au budget de l'exercice financier 2022;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que soit autorisée la participation financière de la Municipalité;

Que soit autorisée la coordonnatrice en loisirs, Sarah Beaugard, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.13. Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements;

Considérant qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

Considérant que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;

Considérant que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires, les employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

Considérant qu'en vertu du Code municipal du Québec une municipalité peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires, employés et membres du conseil, à un contrat d'assurance collective dont le preneur est la FQM;

Considérant que le contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

Considérant que le contrat est renouvelable automatiquement toutes les années;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que la Municipalité adhère au bénéfice de ses fonctionnaires, employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le contrat en date du 1er juin 2022;

Que la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et tout ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

Que la Municipalité respecte les termes et conditions du programme et du contrat;

Que la Municipalité maintienne sa participation au programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclu par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du contrat et en y respectant les termes et conditions;

Que la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins une (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au programme;

Que la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général et greffier-trésorier d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au contrat ou à tout contrat le remplaçant;

Que la Municipalité autorise FQM Assurances inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Municipalité accorde à FQM Assurance inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.14. Équité salariale – Mandat

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

## 2.15. Dépôt de l'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers – Commission municipale du Québec

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Denis Meunier, dépose, conformément à l'article 86.8 de Loi sur la commission municipale,

l'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des rapports financiers.

## 2.16. Offre de services pour l'installation d'une porte et de parois en verre au bureau municipal

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

## 2.17. Mandat de caractérisation ciblée des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA) – Centre communautaire, caserne et bibliothèque – Les Services Exp inc.

Considérant que la Municipalité a l'obligation de se conformer aux dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante;

Considérant que l'inspection des bâtiments est le moyen privilégié par la réglementation afin d'identifier et de localiser les flocages et les calorifuges contenant de l'amiante;

Considérant que le centre communautaire, la caserne et la bibliothèque nécessitent des inspections;

Considérant l'offre de services reçue le 3 mars 2022 de la firme les Services Exp inc. au montant de 2 905,00 \$, plus les taxes applicables, comprenant les déplacements, l'inspection et la rédaction du rapport de caractérisation;

Considérant l'estimé pour 35 échantillons pour analyse en microscopie à la lumière polarisante (MLP) au coût de 25,00 \$ chacun et 4 échantillons pour analyse en microscopie électronique de transmission (MET) au coût de 75,00 \$ chacun au montant total de 1 175,00 \$, plus les taxes applicables;

Considérant que seuls les échantillons prélevés seront facturés; En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de mandater la firme les Services exp inc. au montant total de 4 080,00 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer la caractérisation ciblée des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA), pour le centre communautaire, la caserne et la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.18. Mandat pour la mise à jour du registre de l'amiante – Bureau municipal, usine d'épuration et usine de filtration – Les Services Exp inc.

Considérant que la Municipalité a l'obligation de se conformer aux dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante;

Considérant que l'inspection des bâtiments est le moyen privilégié par la réglementation afin d'identifier et de localiser les flocages et les calorifuges contenant de l'amiante;

Considérant que le bureau municipal, l'usine d'épuration et l'usine de filtration nécessitent des inspections;

Considérant l'offre de services reçue le 3 mars 2022 de la firme les Services Exp inc. au montant de 2 400,00 \$, plus les taxes applicables, comprenant l'inspection des trois bâtiments, trois

rapports photographiques et trois registres sur la gestion de l'amiante;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

et résolu de mandater la firme les Services exp inc. au montant de 2 400,00 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer la mise à jour du registre de l'amiante, pour le bureau municipal, l'usine d'épuration et l'usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.19. Amendement au règlement de tarification 2010-203 – Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Kelly Huard, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton pour hausser la tarification du camp de jour. Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, madame la conseillère, Kelly Huard, dépose une copie du projet de règlement 2010-203-28 dans le but d'amender le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité.

## 2.20. Embauche du directeur général et greffier-trésorier

Attendu l'appel de candidatures pour le poste de directeur général et greffier-trésorier;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Attendu que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet de contrat de travail à intervenir entre les parties et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu de procéder à la nomination de Monsieur Nabil Boughanmi au poste de directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité d'Upton à compter du 11 ou 18 avril 2022 (selon les disponibilités), et de mandater le maire et le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.21. Autorisation pour la signature de chèques et l'administration des comptes

Considérant que le conseil municipal a procédé à la nomination de monsieur Nabil Boughanmi au poste de directeur général et greffier-trésorier;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 203 du Code municipal du Québec « Tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le greffier-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacances dans la charge de maire, par tout membre du conseil

préférentiellement autorisé et par le greffier-trésorier;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

et résolu :

Que soit autorisé monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, à signer auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton conjointement avec le maire, monsieur Robert Leclerc ou en son absence ou incapacité d'agir par la mairesse suppléante madame Barbara Beugger;

QU'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du directeur général et greffier-trésorier, madame Sylvia Ouellette, directrice des finances, est autorisée à le remplacer et à signer tous les chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité;

Que monsieur Boughanmi agisse également à titre d'administrateur des comptes et cartes de crédit de la Municipalité auprès des institutions financières concernées et des organismes émetteurs des cartes de crédit et que madame Sylvia Ouellette demeure co-administratrice;

Que la Municipalité réclame l'émission d'une carte de crédit VISA au nom de monsieur Nabil Boughanmi pour les besoins de la Municipalité dans le cadre de ses fonctions avec une limite de crédit de 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.22. Désignation d'un représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec afin d'avoir accès au dossier de la Municipalité d'Upton et de pouvoir obtenir les informations utiles dans l'exercice de ses fonctions;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

et résolu:

Que monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier ci-après le représentant, soit autorisé à :

- Inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de la Municipalité à ClicSécur – Entreprises;
- Gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposi-

tion (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements de Revenu Québec détiennent au sujet de la taxe d'accise de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne);

Que madame Sylvia Ouellette agisse en tant que co-responsable auprès de Revenu Québec avec les mêmes pouvoirs et obligations que le responsable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.23. Directeur général adjoint

Attendu que le conseil municipal a procédé le 21 décembre dernier, à la nomination de Monsieur Denis Meunier au poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim;

Attendu que la Municipalité a procédé dernièrement à l'embauche d'un candidat pour occuper le poste de manière permanente;

Attendu que le Conseil municipal souhaite conserver les services du directeur général par intérim afin d'assurer une saine transition des dossiers;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Kelly Huard

et résolu que dès l'entrée en poste du nouveau titulaire à la direction générale, monsieur Meunier occupera le poste de directeur général adjoint et de greffier-trésorier adjoint, et ce, aux mêmes conditions afin de poursuivre certains dossiers et faciliter l'entrée en poste du nouveau titulaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.24. Publicité dans le guide touristique de la région d'Acton 2022-2023 – Proposition de la Pensée de Bagot

Considérant que le guide touristique de la région d'Acton paraîtra le 18 mai 2022 dans tous les foyers de la MRC d'Acton;

Considérant qu'il y a lieu de publiciser les trois spectacles en plein air qui auront lieu au mois de juillet;

Considérant qu'une publicité de ½ de page tout en couleurs est au coût de 570,00 \$, plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Kelly Huard

et résolu qu'un espace publicitaire soit réservé dans le guide touristique de la région d'Acton 2022-2023 pour son édition du 18 mai 2022 pour un coût total de 570,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.25. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale

Considérant que la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la semaine nationale de la santé mentale;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Claude Larcoque

et résolu : Que la Municipalité d'Upton proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 la semaine de la santé mentale

Que soient invités tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 3. Sécurité publique

### 3.1. Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de mars 2022

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de mars 2022.

### 3.2. Rapport annuel d'activités du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton pour l'année 2021 – Adoption

Considérant que le rapport annuel d'activités traitant des actions locales relevant de la Municipalité d'Upton contenue dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton est déposé;

Considérant que suivant l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2021 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

Considérant que sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC d'Acton, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques

élaboré par la MRC d'Acton avec la collaboration de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

et résolu d'adopter le rapport annuel d'activité 2021 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### 3.3. Entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Césaire concernant la fourniture de services technique pour le sauvetage en hauteur et en espace clos

Considérant la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ ch. S3.), laquelle permet d'établir un système d'entraide entre services de sécurité incendie;

Considérant les besoins de la Municipalité en matière de services spécialisés en sauvetage technique en hauteur et en espace clos;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire est en mesure de fournir ses services spécialisés à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que la Municipalité manifeste son intérêt à conclure avec la Ville de Saint-Césaire une entente intermunicipale relative aux sauvetages en hauteur et en espaces clos.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### 3.4. Entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Hyacinthe concernant l'intervention pour les matières dangereuses

Considérant la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ ch. S3.), laquelle permet d'établir un système d'entraide entre services de sécurité incendie;

Considérant les besoins de la Municipalité en matière d'intervention pour les matières dangereuses;

Considérant que la Ville de Saint-Hyacinthe est en mesure de fournir ses services spécialisés à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Éric Jodoin

et résolu que la Municipalité manifeste son intérêt à conclure avec la Ville de Saint-Hyacinthe une entente relative aux interventions pour les matières dangereuses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### 3.5. Entente avec Bell service 9-1-1 pour la mise en œuvre du service prochaine génération

Considérant que Bell a été mandatée par le CRTC afin de planifier la mise en œuvre des services de prochaine génération (9-1-1 PG);

Considérant que le service 9-1-1 PG remplace le service 9-1-1 évolué (9-1-1 E), ce service permettra aux Canadiens d'avoir accès à de nouveaux services

d'urgence améliorés et novateurs reposants sur le Protocole Internet (IP);

Considérant que tous les centres d'urgence 9-1-1 doivent migrer vers le nouveau réseau 9-1-1 PG entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2023 et que le réseau 9-1-1 E actuel sera décommissionné après le 30 juin;

Considérant qu'avec l'introduction du service 9-1-1 PG, des changements seront nécessaires dans tous les centres d'urgence 9-1-1 et de nouvelles ententes de service devront être signées avec les municipalités;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'entente à intervenir avec Bell 9-1-1 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Claude Larocque

et résolu :

Que soit approuvée la signature de l'entente pour le nouveau service 9-1-1 avec Bell, dans le cadre du mandat donné par le CRTC afin de planifier la mise en œuvre des services de Prochaine Génération (9-1-1PG) selon la Décision 2017-182 en matière de politique de réglementation des communications;

Que soient autorisés monsieur Robert Leclerc, maire, et monsieur Denis Meunier, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer cette nouvelle entente pour et au nom de la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### 3.6. Entente relative à la fourniture des outils de désincarcération

Considérant que les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et d'Upton désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à la fourniture du service d'outils de désincarcération;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire se prévaloir d'une entente avec la municipalité d'Upton pour l'utilisation des services de désincarcération;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'entente à intervenir avec la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Kelly Huard

et résolu

Que soit approuvée la signature de l'entente avec la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour la fourniture des outils de désincarcération;

Que soient autorisés le maire et le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 4. Transport

### 4.1. Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'avril 2022

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

et résolu d'approuver, pour le mois d'avril 2022, un budget de 42 092,10 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics, incluant l'acquisition d'un afficheur de vitesse auprès de Martech inc. au montant de 3 620,00 \$, plus les taxes applicables, ainsi que d'une remorque au coût approximatif de 10 000,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 4.2. Programme d'aide à l'entretien du réseau local 2021

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 56 961,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'informer le MTQ de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 4.3. Embauche d'un journalier permanent aux travaux publics

Considérant que monsieur Étienne Labonté a remis sa lettre de démission le 7 mars 2022;

Considérant que la Municipalité doit prévoir l'embauche d'un journalier permanent aux travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires pour l'embauche d'un journalier permanent aux travaux publics;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### 5. Hygiène du milieu

#### 5.1. Offre de service pour la préparation du plan d'intervention de la municipalité

Considérant que, pour la réalisation de travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égout, toute demande d'aide financière doit être appuyée par une mise en priorité des travaux à effectuer à partir d'un plan d'intervention;

Considérant que le plan d'intervention de la Municipalité date de l'année 2018;

Considérant la nécessité de réaliser un nouveau plan d'intervention devant présenter les travaux prioritaires à réaliser par la Municipalité plutôt que l'ensemble des travaux admissibles dans le cadre des programmes d'aide financière ou du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

Considérant l'offre de service reçue de l'entreprise Shellex pour la mise à jour du rapport concernant le plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égouts de la Municipalité au montant budgétaire maximal de 8 000 \$, excluant les taxes;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'accepter l'offre de service de l'entreprise Shellex au montant budgétaire maximal de 8 000 \$, excluant les taxes, pour la mise à jour du rapport concernant le plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égouts d'Upton;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 5.2. Proposition tarifaire pour des essais de toxicité – Bureau Veritas

Considérant que le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées exige des essais de toxicité de la part des exploitants des usines d'épuration puisque l'effluent de ces stations ne doit pas présenter de toxicité;

Considérant la proposition tarifaire numéro C10259, datée du 11 mars 2022, de la firme Bureau Veritas;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'accepter la proposition tarifaire numéro C10259 en date du 11 mars 2022 de la firme Bureau Veritas pour des essais à l'usine de filtration aux coûts suivants :

Essai de toxicité	Prix unitaire (taxes exclues)
TRUITE	814,00 \$
DAPHNIE (test aigu)	194,00 \$
Frais de gestion et de contenants (par échantillon)	7,00 \$

#### 5.3. Contrôle de la végétation – modification au contrat Gazons Tessier

Attendu que lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre dernier, le conseil municipal a accordé aux Gazons Tessier selon sa résolution 326-10-2021, un contrat de 3 ans visant le contrôle de la végétation dans les aires de circulation et dans les berges des bassins d'épuration à l'usine de traitement des eaux usées de la Municipalité;

Attendu que le contrat accordé est au coût de 2 310 \$ par an plus les taxes;

Attendu que l'entreprise s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une hausse de 10% de son contrat en raison de l'augmentation de 226 % des produits requis pour la réalisation de son contrat; Attendu que cette hausse soudaine

et inattendue est occasionnée par la situation de la main-d'œuvre manquante, l'explosion des coûts d'exportation et les événements géopolitiques actuels qui font que les stocks seront impossibles d'être comblés mondialement;

Attendu que le Conseil municipal est conscient des enjeux actuels sur l'économie des entreprises;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

et résolu que compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal accepte la hausse de 10% du contrat de contrôle de la végétation accordé aux Gazons Tessier pour une durée de 3 ans à raison de 2 310 \$ par année, plus taxes, pour ainsi être porté à 2 541 \$ par année, plus taxes. Adopté à l'unanimité des conseillers.ères

#### 5.4. Autorisation de paiement à l'entreprise Forages LBM - Forages exploratoires

Considérant que l'entreprise Forages LBM a été mandatée, selon la résolution numéro 087-03-2021 pour la réalisation de forages exploratoires;

Considérant la facture numéro 3663, pour la réalisation des forages avec tuyau de 10 pouces et la fourniture d'un cuvelage d'acier, datée du 28 février 2022 au montant de 5 139,38 \$, incluant les taxes applicables;

Considérant la recommandation de madame Julie Gauthier ingénieur et hydrogéologue de la firme LNA daté du 17 mars 2022;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que soit autorisé le paiement de la facture numéro 3663, au montant de 5 139,38\$, incluant les taxes applicables;

Que pour pourvoir au financement de ces honoraires soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 5.5. Autorisation de paiement à la firme Shellex – Usine de filtration d'eau potable

Considérant que la firme Shellex Groupe Conseil a été mandatée, selon la résolution numéro 130-04-2021 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie en lien avec l'aménagement d'une chambre de contact à l'usine de filtration;

Considérant la facture numéro 17240, couvrant des frais d'ingénierie préliminaire, datée du 28 février 2022 au montant de 5 058,90 \$, plus les taxes applicables;

Considérant la recommandation de monsieur Denis Meunier, directeur général et greffier-trésorier par intérim;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que soit autorisé le paiement de la facture numéro 17240 à la firme Shellex Groupe Conseil au montant de 5 058,90 \$, plus les taxes applicables;

Que pour pourvoir au financement de ces honoraires soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 5.6. Étude hydrogéologique du puits d'essai UP/PE-1-21 – Autorisation de paiement à l'entreprise LNA Hydrologie et Environnement

Considérant le mandat accordé à l'entreprise LNA Hydrogéologie et Environnement pour l'étude hydrogéologique du puits d'Essai UP-PE-1-21, cible 3, selon la résolution 080-03-2022;

Considérant la facture numéro 2203-39 d'un montant de 7 739,94 \$, incluant les taxes applicables, comprenant la compilation des essais de pompage, la production des schémas d'aménagement des puits et des travaux supplémentaires pour l'approfondissement du puits P-6;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit autorisé le paiement de la facture numéro 2203-39 à l'entreprise LNA Hydrogéologie et Environnement au montant de 7 739,94 \$, incluant les taxes applicables;

Que pour pourvoir au financement de ces honoraires soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### 6. Santé et bien-être

#### 7. Aménagement, urbanisme et développement

##### 7.1. Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2022

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2022 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

##### 7.2. Adoption du second projet - Modification du règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre les services de garderie

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

Attendu que le conseil désire modifier la grille des usages principaux et des normes, par l'ajout des usages commerciaux de classe A-2 « services » à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 301 et par l'ajout, pour lesdits usages, de la note particulière suivante « [2] limité aux services de garderie » afin de permettre les services de garderie dans la zone à dominance institutionnelle numéro 301 (terrain des loisirs);

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre

IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Mathieu Beaudry lors d'une séance du conseil tenue le 1er mars 2022;

Attendu que le premier projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 1er mars 2022;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu ce 5 avril 2022, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le second projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 5 avril 2022 et qu'aucune modification n'a été apportée par rapport au premier projet;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que le second projet du règlement 2022-342 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre les services de garderie dans la zone 301 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### 7.3. Adoption du second projet - Modification du règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'ajouter l'usage de fleuristerie

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

Attendu que le conseil désire ajouter l'usage de fleuristerie à la liste des usages complémentaires autorisés dans une habitation ou dans un bâtiment accessoire à l'habitation;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Pierre Dufresne lors d'une séance du conseil tenue le 1er mars 2022;

Attendu que le premier projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 1er mars 2022;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu ce 5 avril 2022, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le second projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 5 avril 2022 et qu'aucune modification n'a été apportée par rapport au premier projet;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

et résolu que le second projet du règlement 2022-343 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### 7.4. Mandat à la MRC d'Acton pour la préparation d'un projet de règlement

Considérant que la Municipalité souhaite permettre la construction de bâtiment en forme de dôme en polyéthylène pour les usages d'utilités publiques;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de mandater la Municipalité régionale de comté d'Acton afin de produire un projet de règlement modifiant la réglementation d'urbanisme dans le but de permettre la construction de bâtiment en forme de dôme en polyéthylène pour les usages d'utilités publiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### 7.5. Renouvellement du mandat de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant que le mandat de deux élus comme délégués au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) se terminera le 30 avril prochain;

Considérant que monsieur Éric Jodoin, conseiller, et monsieur Pierre Dufresne, conseiller, sont intéressés à poursuivre leur mandat en tant que membres du CCU;

Considérant que le mandat de deux membres citoyens se termine également le 30 avril;

Considérant que messieurs Daniel Brunelle et Richard Sabourin ne souhaitent pas renouveler leur mandat;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que soit renouvelé le mandat de monsieur Éric Jodoin et monsieur Pierre Dufresne en tant que représentant du Conseil au sein du CCU jusqu'au 30 avril 2024; Qu'un avis de recrutement soit annoncé dans le prochain bulletin municipal pour pourvoir les postes vacants. Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères



**Société protectrice des animaux de Drummond**  
1605, rue Janelle  
Drummondville (Québec)  
J2C 5S5  
Courriel : [info@spad.ca](mailto:info@spad.ca)

**Pour toutes informations concernant les animaux : [spad.ca](http://spad.ca)**

Pour signaler un chien perdu, trouvé ou décédé. Vous devez composer le numéro sans frais : 1 855 472-5700 ou remplir le formulaire en ligne : [spad.ca/services/perdus-ou-trouves/](http://spad.ca/services/perdus-ou-trouves/). Vous avez un problème avec un animal de la faune urbaine? (mouffette, raton laveur, etc.) Veuillez communiquer avec la SPAD et ils vous informeront de la procédure.



**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité que :

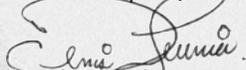
Lors de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2022, le conseil a adopté le règlement numéro 2010-203-27 intitulé « Règlement numéro 2010-203-27 modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton ».

Ce règlement modifie l'annexe « A » du règlement 2010-203 intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton » afin de changer le tarif des frais de déplacement lors d'utilisation du véhicule personnel

Ce règlement modifie également l'annexe « B » dudit règlement afin de mettre à jour les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et l'expédition de documents détenus par la Municipalité, et ce, conformément au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau du soussigné où toute intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 6e jour d'avril 2022



Denis Meunier  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

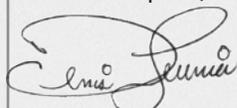
À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, QUE :

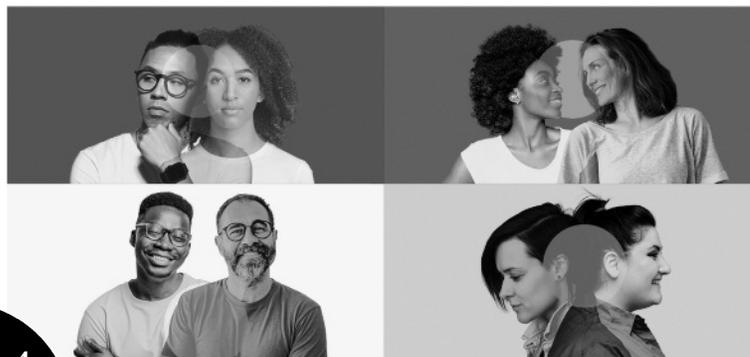
Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier déposera, devant le conseil municipal à sa séance ordinaire qui aura lieu le mardi 3 mai 2022 à 20 heures, le rapport financier 2021 consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport du vérificateur transmis en vertu de l'article 966.2 dudit Code.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance desdits rapports au bureau municipal à compter du 4 mai 2022, sur les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la section répertoire des municipalités sous le nom de la municipalité : [www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/48038/](http://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/48038/).

Donné à Upton, ce 11e jour du mois d'avril 2022.



Denis Meunier  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim



Préparez-vous à #ParlerPourVrai

**Semaine de la santé mentale de l'ACSM**  
**2 au 8 mai 2022**



Association canadienne pour la santé mentale  
La santé mentale pour tous



100 ans dans la communauté

## ADULTES

TITRE	AUTEUR
30 jours pour te détester (Roman)	Catherine Bourgault B772
Génération 1970 T.3 Seul ou avec les autres (Roman historique)	Jean-Pierre Charland C474
Tout le bleu du ciel (Roman)	Mélissa Da Costa D117.1
Madame B (Roman policier)	Sandrine Destombes D476
Mille secrets mille dangers (Roman)	Alain Farah F219
Pour rien au monde (Susp./Intrigue)	Ken Follett F667



## JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Je ne veux pas aller au lit ! (0-3 ans)	David Campbell C187
Zoé est trop curieuse (2-7ans)	Fabienne Blanchut B639.2
Encore une histoire ! En avant toute, Oscar ! (2-7 ans)	Anne Loyer L923
Miss Parfaite T.2 Eh boboy!	Fredérique Dufort D861
Bonne nuit, Splat ! (2-7 ans)	Rob Scotton S425.1
Garfield a du bleu dans les yeux (Bande dessinée)	Jim Davis 741
Kidpaddle Tattoo compris	741

## INFORMATIONS MUNICIPALES



### COLLECTE DES BRANCHES POUR LES CITOYENS D'UPTON

La Municipalité accueillera les branches des citoyens au garage municipal situé au 730, rue Brasseur de 8 h à midi, les samedis suivants:

- 7 mai 2022;
- 18 juin 2022;
- 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Un employé sera sur place pour vous accueillir. Veuillez apporter une preuve de résidence et/ou de propriété de la Municipalité d'Upton.

Les branches des entreprises de coupe d'arbres, paysagement et autres ne sont pas acceptées.

Prière de respecter l'horaire établi.



## Avis à tous les citoyens Inspection préventive des bâtiments pour la prévention des incendies

Comme l'an passé, Mme Amélie Côté-Lambert effectuera des visites d'inspection dans les résidences et les bâtiments de la Municipalité. Cette année, les résidences des rues suivantes seront visitées :

Brasseur, rue Lanoie, rue Saint-Éphrem, rue Bruneau, rue Frédette, rue MGR-Desmarais et la montée Industrielle.

Mme Côté-Lambert agira au nom de la Municipalité, à titre de représentant en matière de prévention incendie. Par le biais des visites de prévention dans les résidences, le programme vise les points suivants :

- Vérifier l'installation et le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée;
- Promouvoir, auprès de la population, des gestes préventifs pour éliminer les risques d'incendie à la maison;
- Mieux faire connaître la réglementation municipale en matière d'incendie;
- Faire et mettre à jour un portrait des risques d'incendie auxquels le service incendie peut être confronté lors d'une intervention (ex. : gaz propane, gaz naturel, propane, etc.).

Mme Amélie Côté-Lambert débutera sous peu les visites d'inspections annuelles conformément au schéma de couverture de risques de la MRC d'Acton.

N'oubliez pas que le but de ces visites est d'éliminer les risques d'incendie à votre propriété et d'assurer la sécurité de votre famille. Nous comptons sur votre collaboration afin de l'accueillir respectueusement.

**Voici quelques conseils de prévention incendie quant à l'utilisation d'un extincteur et de son entretien. Assurez-vous de bien commencer la saison estivale!**

### Si votre extincteur est rechargeable, faites-le remplir :

- Tous les six ans;
- Dès qu'il a été utilisé, ne serait-ce que quelques secondes.

### À savoir :

L'extincteur n'est pas obligatoire dans votre maison. Toutefois, il est fortement recommandé. Ainsi, nous suggérons un extincteur d'une grosseur de 5 à 10 lb de type ABC.

### Utilisation d'un extincteur

1. Retirez l'extincteur de son support.
2. Soupez l'extincteur pour vous assurer qu'il est

plein et vérifiez si l'aiguille du manomètre est dans le vert.

3. Placez-vous entre le feu et une sortie, s'il y en a une à proximité.
4. Approchez-vous à deux ou trois mètres (sept à dix pieds) du feu. Évitez d'être trop près du feu. Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent.
5. Tirez la goupille en tournant et dégagez-la de son scellé au besoin.
6. Décollez le boyau du cylindre, s'il y en a un, et orientez-le vers la base des flammes en appuyant à fond sur le levier.
7. Assurez-vous de faire des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu.
8. Arrêtez-vous seulement lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l'extincteur est vide.
9. Évacuez les lieux si le feu ne s'éteint pas ou si la pièce se remplit de fumée.
10. Composez le 911 si personne ne l'a fait et attendez l'arrivée des pompiers.
11. Si l'extincteur n'est pas rechargeable (usage unique), jetez-le après l'utilisation.
12. S'il est rechargeable, faites-le remplir dès que possible.

Même si le feu semble éteint, il est important d'appeler les pompiers. Celui-ci pourrait s'être propagé dans les murs ou dans la hotte du poêle.

### Comment procéder à son entretien

Tous les mois, les extincteurs doivent être soumis à une inspection visuelle.

- Vérifiez si celui-ci est toujours à l'endroit désigné;
- Assurez-vous qu'il est bien visible et que son accès est bien dégagé;
- Vérifiez que les directives d'utilisation sur la plaque signalétique de l'extincteur sont lisibles;
- Pesez ou soupesez-le afin de déterminer s'il est plein;
- Vérifiez si l'appareil porte des traces de rouille ou s'il est endommagé. S'il présente des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs, vous devez vous en débarrasser (voir plus bas les consignes pour le jeter);
- Vérifiez la pression de l'extincteur; l'aiguille doit être dans le vert.

Source : [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca)

**Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser au bureau municipal.**



## VOS GOUTTIÈRES SONT-ELLES CONFORMES AUX RÈGLES MUNICIPALES?

Une gouttière est conforme, si elle est déconnectée du drain de fondation (drain français) et que l'eau se déverse à au moins 150 cm du bâtiment. De plus, l'eau doit se déverser sur une surface perméable en évitant le ruissellement vers la rue. Si vous avez rangé votre baril récupérateur d'eau ou vos rallonges pour l'hiver, n'oubliez pas de les remettre en place.

Une gouttière débranchée réduit les risques des dommages causés par l'eau, comme des infiltrations du sous-sol de votre maison. De plus, le débranchement des gouttières diminue les risques de débordement d'eaux usées à la rivière, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières de la région.

Pour avoir plus d'informations sur le Programme de gestion écoresponsable des eaux pluviales, consultez la section « Environnement » du site Internet [upton.ca](http://upton.ca).



### PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CALENDRIER DE VIDANGES 2022



Pour toute question concernant la vidange de votre installation septique, veuillez communiquer avec la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains au 450 774-2350.

Upton	2022		2023	
	Route / rang	Nombre de fosses	Route / rang	Nombre de fosses
Du 5 au 13 octobre 2022	7e Rang	1	Chemin Pénelle	6
	Montée des Pins	49	Rang de la Chute	41
	Rue des Épinettes	9	Rue Principale	12
	Rue des Mélèzes	3	Rang du Carré	18
	Rue des bouleaux	4	Route Joubert	3
	Rue des Plaines	13	Rang de la Carrière	66
	Rue des Cèdres	20	Rang du Cap	4
	Rue des Sapins	7	Rang Deslauriers	13
	Montée Beaudoin	14	Route 116	14
	21e Rang	20	Rue des Colibris	5
	Rue des Muguets	3	Rue des Érables	21
	Rue des Pivoines	2		
	Rue des Glaieuls	3		
	Rue des Jonquilles	5		
	Rue des Oeillets	3		
	Rue des Lys	3		
	Rue des Lilas	18		
	Rue Saint-Cyrille Est	7		
	Rue Lessard	10		
	20e Rang	37		
	231		203	



Cette année, les ventes-débarras sans permis auront lieu les **28 et 29 mai 2022** ainsi que les **27 et 28 août 2022**.

**En cas de pluie durant ces fins de semaines l'activité sera annulée.**

Tous les citoyens et citoyennes peuvent tenir une vente-débarras durant ces journées sans avoir besoin d'un permis.

Pour la vente-débarras sans permis du 28 et 29 mai, une liste d'adresses participantes sera constituée.

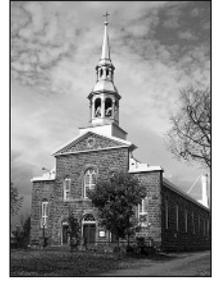
Nous vous invitons donc à vous inscrire avant le 19 mai par téléphone : 450 549-5611 ou par courriel : [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca). Il vous suffira de laisser votre nom, adresse et numéro de téléphone. La liste sera disponible sur le site Internet de la Municipalité, sur la page Facebook et au bureau municipal.

D'autres informations suivront pour la vente-débarras du 27 et 28 août 2022.



# *Ma paroisse j'y crois*

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM



---

## **Intentions de messe mercredi le 11 mai à 8h30**

Défunts famille Ménard et Maynard X Nicole et Marcel Maynard,  
Louise Leclerc X Assistance aux funérailles,  
Marguerite Laflamme X Assistance aux funérailles

---

## **Intentions de messe dimanche le 15 mai à 10h45**

Marcel Viens X Véronique,  
Manon Savoie X Monique Lapierre,  
André Gaumont 13e anniversaire X Rachel et les enfants,  
Thérèse Gagné X Jean-Réal Gosselin,  
Famille Miclette X Lucile Miclette,  
Famille Lamothe X Lyse Lamothe  
Jean-Noël Chicoine X Claire et André,  
Denyse D. Houle X sa fille

---

## **Journée importante à ne pas oublier**

Oui, une journée importante, celle de la fête des mères, en mon nom et au nom de la communauté Chrétienne de St-Éphrem, nous tenons à souhaiter bonne fête à toutes les mamans.

Réal Lacharité, animateur de communauté

---

## **Parcours de catéchèse**

Les enfants du parcours catéchétiques 3 feront leur première communion le 1er mai à 10h45, lors de la célébration de la messe.

La confirmation pour les enfants du parcours 4 aura lieu à St-Éphrem, le 21 mai à 15h30. Les paroisses de St-Liboire et de St-Valérien se joindront à nous.

---

## **Le mois de marie**

Au mois de mai, à tous les lundi soir à 19h00, nous réciterons un chapelet. Tous et chacun, vous êtes invité à venir y participer.

## DU NOUVEAU À UPTON!

### Marché d'antan d'Upton

Découvrez l'atmosphère champêtre d'un marché d'antan d'Upton pour notre première édition. Vous découvrirez des artisans et artistes de la région.

#### Plus de 20 exposants :

Artistes-peintres, travaux sur bois et sur verre, tissage, chandelles, bijoux, lotions naturelles et plus encore.

Artistes et artisans d'Upton, vous pouvez vous inscrire en écrivant au [fabriqueupton@hotmail.com](mailto:fabriqueupton@hotmail.com) pour avoir plus d'informations.

**Quand :** Samedi, le 28 mai 2022

**Heures :** 10h à 15h

**Lieu :** À côté de l'église d'Upton

Participez au dîner Mac & Cheese champêtre en famille qui aura lieu en même temps que le Marché d'antan d'Upton. Procurez-vous des billets au prix de 20\$ pour participer au grand dîner de financement en plein air auprès des membres de la Fabrique ou en appelant au 450 549-4533.

Le FoodTruck Mec and Cheese viendra nous faire découvrir leurs spécialités. Le dîner débute à 11h30 et se terminera à 14h. Les profits des activités seront versés au fond de rénovation de l'église patrimoniale d'Upton.



MIEUX TRIER  
C'EST MIEUX RECYCLER!

# Ouverture écocentres



**Saint-Hyacinthe**

1880, RUE BROUILLETTE

Vendredi, samedi et dimanche à compter du 15 avril

**Acton Vale**

68, RUE NOËL-LECOMTE

Samedi et dimanche à compter du 16 avril

 LES ÉCOCENTRES SONT ACCESSIBLES DE 8 H 30 À 16 H 30

 POUR LES CITOYENS DES 25 MUNICIPALITÉS DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS (SUR PREUVE DE RÉSIDENCE)

 CHAQUE CITOYEN DOIT EFFECTUER LE DÉCHARGEMENT DE SES MATIÈRES, LE PERSONNEL N'ÉTANT PAS AUTORISÉ À LE FAIRE

### Matières acceptées

  
PEINTURES

  
HUILES ET FILTRES

  
RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

  
APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES

  
PNEUS DÉJANTÉS

  
MEUBLES, ÉLECTROMÉNAGERS ET MÉTAUX

[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec) 450-774-2350



30 ans d'engagement pour l'environnement

# Collecte des encombrants



## 3 collectes en 2022 :

Mai, juillet, et fin septembre/début octobre

*Se référer à votre calendrier des collectes ou au site internet de la Régie pour la date exacte*

**Encombrants acceptés:**

Table, chaise, sofa, bureau, lit, cuisinière, laveuse, sècheuse, toilette, évier, gros jouets, équipement sportif volumineux, tapis attachés, etc. déposés en bordure de rue de façon ordonnée.

**Matières refusées:**

Résidus dangereux, appareils de réfrigération, pièces de véhicules, pneus, matériaux de construction, amas de petits rebuts, résidus agricoles, pierre, béton, céramique, boîtes de carton, etc.

Liste plus exhaustive au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec) - Plus d'info: 450 774-2350

**Saviez-vous que ...**

Les encombrants collectés prennent la direction de l'enfouissement. Avant de jeter un bien, demandez-vous s'il pourrait faire le bonheur d'une autre personne! Plusieurs organismes locaux et sites internet contribuent à favoriser le réemploi et à diminuer l'enfouissement.





**PARRAINAGE CIVIQUE**  
DES MRC D'ACTON ET  
DES MASKOUTAINS

**RECHERCHE  
DES CRÉATEURS D'AMITIÉ;  
DES BRISEURS D'ISOLEMENT**

**Devenez parrain ou marraine et  
venez créer du lien!**  
7 filleul(e)s de votre région vous  
invitent à venir partager de votre  
temps avec eux, à faire des activités  
que vous aimez.

**Vous briserez ainsi l'isolement  
d'une personne vivant avec une  
déficience intellectuelle,  
un trouble du spectre de l'autisme  
ou une limitation physique.**  
Et ainsi, vous nous aiderez  
à bâtir un monde  
d'inclusion pour tous.

**CONTACTEZ NOUS AU  
450-774-8758**

**parrainagecivique.org**



**Participez au  
Chouette encan!**

du 29 avril au 13 mai 2022

Une présentation de  
 **Desjardins**  
Caisse de la Région  
de Saint-Hyacinthe

Photo : Carl Schwall

**chouetteavoir.ca / 579-489-6100**  
**soutien@uqrop.qc.ca**



**CLUB FADOQ  
UPTON**

**DÎNER-CAUSERIE MENSUEL**

Il nous fait plaisir de recommencer notre dîner-causerie mensuel. Celui-ci aura lieu au restaurant du Camping Wigwam le 11 mai 2022 à midi. À cette occasion, vous pourrez rencontrer les nouveaux membres du conseil d'administration et jaser entre amis. Vous pouvez réserver votre place auprès de madame Micheline Guérette au 579 371-5232.

**PÉTANQUE**

Les personnes intéressées à jouer à la pétanque extérieure, cet été, pourront s'inscrire auprès de madame Micheline Lauzière au 450 847-5256 ou madame Micheline Guérette au 579 371-5232.

La pétanque débutera au mois de mai 2022, les lundis et mercredis à 13 h.

Pour le mois de juin, nous jouerons les lundis et mercredis soir à 18h30.

Bienvenue à tous!

**IMPORTANT - URGENT**

Suite à l'assemblée générale annuelle des membres de la Fadoq-Upton, un nouveau Conseil d'Administration a été élu.

Par contre, il reste encore des postes vacants à combler au niveau du Conseil d'Administration. Également, le nouveau CA aurait besoin de bénévoles pour s'occuper des différentes activités (cartes, pétanque molle, poche, etc.) durant l'année.

Alors si vous avez le goût de vous impliquer et de donner quelques heures par mois, veuillez communiquer avec madame Micheline Guérette.